

# Reconnaissance de paternité

## Par maemilia, le 25/08/2016 à 12:11

Bonjour,

J'ai eu une fille en février 2008, son géniteur ne l'a jamais reconnue. En août 2011, elle a été reconnue par mon compagnon mais depuis nous nous somme mariés (en août 2013) et avons eu deux autres enfants.

Ma question est : mon mari doit'il faire une adoption plénière ou le mariage a reconnu mon aînée comme sa propre fille ?

Merci pour vos réponses.

### Par cocotte1003, le 25/08/2016 à 12:56

Bonjour, comme il l'a reconnue, elle est déjà sa fille, une adoption n'est pas nécessaire, cordialement

### Par maemilia, le 25/08/2016 à 13:42

bonjour on ma assurer lors de la reconnaissance qu un enfant doit être reconnue avant ses un an pour que le dit père puisse avoir des droit mes aussi des devoir sur l'enfant ( car n importe qui peut venir reconnaitre un enfant ) or elle avait 3 ans lors de la reconnaissance et sur son acte de naissance la case père reste vierge il est simplement stipuler en bas de page qu elle a été reconnue par mr F\*\*\*\*\* le .....

## Par amajuris, le 26/08/2016 à 11:02

bonjour,

il me semble que dans le cas d'une reconnaissance tardive (1 an après la naissance), la reconnaissance de paternité est simplement noté en marge de l'acte de naissance.

Dans ce cas, l'autorité parentale est conférée à la seule mère.

donc votre mari n'a pas l'autorité parentale sur votre fille née en 2008.

salutations

#### Par maemilia, le 30/08/2016 à 11:37

bonjour

oui s est exactement sa

mais vue qu on c est marier est se que cela change quelque chose ? ou doit il faire une adoption plénière?

merci

# Par amajuris, le 30/08/2016 à 11:50

bonjour,

le fait que vous vous soyez mariés ne change pas la situation de l'enfant né avant le mariage et reconnu tardivement.

il faut que votre mari demande au JAF, l'autorité parentale de cet enfant né avant le mariage. comme cela a été déjà dit, pas besoin d'adoption puisque votre mari a reconnu cette fille dont il a déjà le père au regard de l'état civil.

salutations

salutations